



Attestation d'examen de type N° E 7139/1.f

Objet: lisseuse-surfaçeuse

Marque: WM

Désignation du type: evo²

Indications techniques concernant la sécurité: La machine doit être uniquement utilisée dans les bien définis.
Documentation technique du 09.01.2020

Adresse du fabricant: W.M. GmbH
Breiener Strasse 15
IT-39053 Blumau (BZ)

Adresse du requérant: W.M. GmbH
Breiener Strasse 15
IT-39053 Blumau (BZ)

Conditions particulières, annexes: l'utilisateur doit suivre une formation.

Fin de la validité: 31 mars 2025

Le type examiné répond aux exigences essentielles de la directive 2006/42/CE (et ses modifications) du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux machines. Cette attestation est valable conjointement avec les dispositions générales indiquées au verso et les annexes éventuelles mentionnées ci-dessus.

Lieu et date:
Lucerne, 24 mars 2020

Suva
Organisme de certification SCESp 0008
Secteur technique

L'ingénieur de sécurité
Ivo Maurer

Le responsable de la certification
Guido Schmitter

Dispositions générales



La présente attestation est valable pour le produit ou la catégorie de produits portant la marque et le type mentionnés au recto. Afin de pouvoir attester la conformité des produits aux exigences essentielles de santé et de sécurité de la directive ou du règlement mentionné au recto, tous les produits ou catégories de produits doivent comporter un marquage, conformément aux exigences de la directive ou du règlement mentionné au recto et de ses modifications.

Le fabricant ou la personne qui met les produits sur le marché s'engage à ne mettre en circulation, sous la marque et le type mentionnés au recto, que des produits dont tous les éléments susceptibles d'influencer la sécurité répondent en tous points aux conditions prévues dans l'attestation. La présente attestation perd automatiquement sa validité lorsque cette condition n'est pas respectée.

Pour l'appréciation du produit ou de la catégorie de produits désigné au recto, il a été supposé que la construction et la fabrication répondent à l'état reconnu de la technique.

Concernant les notices d'instructions à joindre, nous renvoyons aux exigences définies dans la directive ou le règlement mentionné au recto.

Si des mesures organisationnelles sont requises pour garantir la sécurité, l'acheteur et l'utilisateur doivent en être informés et elles doivent être consignées dans les notices d'instructions.

Le fabricant est tenu de signaler sans délai à l'organisme de certification tous les vices constatés sur le produit ou la catégorie de produits désigné au recto, ainsi que leur élimination.

Concernant le champ d'application, la mise sur le marché, la mise en service, la libre circulation, la procédure d'évaluation de la conformité et le marquage CE, on suivra les dispositions de la directive ou du règlement mentionné au recto.

Il peut être fait référence à la présente attestation dans les offres, prospectus, annonces ou autres supports publicitaires, à condition de mentionner le numéro de celle-ci.

La durée de validité de l'attestation est prolongée sur demande, si le produit ou la catégorie de produits et les conditions d'utilisation le concernant correspondent toujours aux exigences de santé et de sécurité en vigueur.

Si, en vertu des connaissances et des expériences nouvelles, il s'avère toutefois que le degré de sécurité nécessaire n'est plus assuré ou que le produit ou la catégorie de produits ne correspond plus à l'état le plus récent de la technique, l'attestation peut à tout moment être annulée par l'organisme de certification de la Suva.

Organisme de certification SCESp 0008; Organisme européen notifié, numéro d'identification 1246

Suva, Secteur Technique, Case postale 4358, CH-6002 Lucerne
Téléphone +41 (0)41 419 61 31, Téléfax +41 (0)41 419 58 70
www.suva.ch/certification-f